

6^e L'on voudra bien se rappeler que Monseigneur de Montréal désire que les aumônes du Jubilé soient remises à l'Evêché ; parce qu'il veut les appliquer à quelqu'œuvre de charité importante qu'il a en vue.

La retraite pastorale se fera, cette année, comme à l'ordinaire, au Grand Séminaire ; elle commencera le 16 Août prochain à 5 heures du soir. Celle des Vicaires commencera le 30 Août au soir à l'Evêché. Il est à désirer que chacun soit rendu à temps pour l'ouverture de ces deux retraites et que personne ne parte avant la fin de ces exercices, à moins de raisons très graves que l'on doit faire connaître à celui qui préside à la Retraite ; car on remarque avec peine que le recueillement absolument nécessaire pour bien faire ces exercices cesse en grande partie du moment que l'on commence à partir. Vous trouverez plus loin la liste des prêtres qui doivent prendre soin des cures pendant la retraite pastorale. Quelques uns de ces Prêtres sont souvent obligés de faire des dépenses pour les voyages faits à ce sujet, vous voudrez bien pourvoir à ces frais.

L'office et la messe de St. Paul de la Croix, par un Décret de la S. Cong. des Rites émané le 14 Janvier dernier, et approuvé par N. S. P. le Pape, sont devenus d'obligation pour toute l'Eglise ; la fête de ce saint est fixée au 28 d'Avril. Vous pourrez vous procurer ici tout ce qui est nécessaire pour l'office et la messe de ce nouveau Protecteur.

Je profite de la présente pour faire la remarque suivante. Un certain nombre de curés, en écrivant pour solliciter des dispenses de mariage, ne donnent jamais les raisons qui militent en faveur de ces dispenses. Cependant cela doit toujours se faire, surtout lorsqu'il s'agit de dispenses de parenté ou d'affinité et de trois publications de bans. Ici à l'Evêché nous ne connaissons point ordinairement les personnes qui viennent demander des dispenses, et l'expérience prouve que quelque fois nous avons été gravement trompés, faute de renseignement.